

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/047 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE MME PASCALE SIMONI,
DANS LE CADRE DU SALON « LES THERMALIES 2020 - SALON DE L'EAU
ET DU BIEN-ETRE »**

**CHI PERMETTE A PRESA IN CARICA DI E SPESE D'ALLOGHJU,
DI TRASPORTU E DI RISTURAZIONE DI MMA PASCALE SIMONI,
IN U QUATRU DI U SALONE « LES THERMALIES 2020 - SALONE DI L'ACQUA
È DI U BENISTA »**

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Paul LEONETTI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Pierre-José FILIPPETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Laura FURIOLI à Mme Marie SIMEONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment l'article L. 4135-19,
- VU** la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 modifiée, relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que Mme Pascale SIMONI, *en sa qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente des Bains de Petrapola*, est fondée, du fait de son statut, de ses compétences et de sa notoriété, à assister au « Salon Les Thermalies 2020 - Salon de l'eau et du bien-être » organisé du 23 au 26 janvier 2020 à Paris.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge du transport aller-retour, des frais d'hébergement et de restauration de Mme Pascale SIMONI dans le cadre de ce déplacement (journée du 23 janvier 2020).

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRESA IN CARICA DI E SPESE D'ALLOGHJU,
DI TRASPORTU E DI RISTURAZIONE DI MMA PASCALE
SIMONI, IN U QUATRU DI U SALONE
« LES THERMALIES 2020 - SALONE DI L'ACQUA
È DI U BENISTA »**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE MME
PASCALE SIMONI, DANS LE CADRE DU SALON
« LES THERMALIES 2020 - SALON DE L'EAU
ET DU BIEN-ETRE »**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Du 23 au 26 janvier 2020 s'est tenu à Paris, le Salon de l'eau et du bien-être « Les THERMALIES 2020 » au cours duquel se sont déroulés des conférences et ateliers relatifs à la Médecine Thermale.

Dans ce cadre et en sa qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente des Bains de Pietrapola, Mme Pascale SIMONI a participé à ces rencontres.

Toutefois, compte tenu des délais de transmission des rapports et du calendrier des sessions de l'Assemblée de Corse, modifié en janvier dernier, il n'a pas été possible de soumettre ce rapport à votre approbation avant le déplacement.

Aussi, à titre exceptionnel, il vous est proposé de bien vouloir procéder à l'attribution d'un mandat spécial à Mme Pascale SIMONI afin d'autoriser la prise en charge des dépenses liées à son déplacement pour la journée du 23 janvier 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.